



Définition - Généralités

Porter secours est un devoir civique. En connaître les rudiments élémentaires, peut permettre de sauver la vie d'un collègue, voire même d'un membre de sa famille. Un défaut ou une mauvaise organisation des secours peut aggraver les conséquences d'un accident ou être fatal.

Références réglementaires

- ◆ Décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
- ◆ Code du travail.

Mesures de prévention : formation

Dans chaque service où sont exécutés des travaux dangereux, un ou plusieurs agents doivent avoir reçu obligatoirement l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence.

La formation a pour but de préparer un agent sur la conduite à tenir lorsqu'une personne est victime d'un accident ou d'une intoxication au travail.

Deux types de formation sont proposés :

- ◆ **Formation Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC 1)**: formation reposant sur l'apprentissage de gestes et de réalisations de situations concrètes avec simulations d'accidents. Elle permet d'intervenir dans toutes les situations d'accident, seul(s) et sans matériel. Des recyclages sont recommandés mais non obligatoires.

Pour obtenir le Certificat Sauveteur-Secouriste du Travail, la formation PSC1 doit être complétée en validant le module complémentaire spécifique à la prévention des risques professionnels et des risques liés à la collectivité.

- ◆ **Formation Sauveteur-Secouriste du Travail (SST)** : formation liée au travail. Le programme est quasiment identique à la précédente formation, mais il est complété par la prise en compte des risques liés aux activités de la collectivité. Un recyclage tous les 24 mois est obligatoire.

Qui peut dispenser ces formations :

- ◆ **Formation Sauveteur-Secouriste du Travail (SST)** : les moniteurs SST, agents de collectivités formés et titulaires du monitorat SST, moniteurs SST appartenant à un organisme de formation agréé par la CRAM,
- ◆ **Formation Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC 1)** : les organismes de formation, les associations agréées, ...

Mesures de prévention : trousse de secours

Les lieux de travail doivent être équipés d'un matériel de premiers secours adaptés à la nature des risques et facilement accessibles.

Le matériel de premiers secours doit faire l'objet d'une signalisation par panneaux.



Formation aux gestes de premiers secours

L'organisation suivante peut être mise en place dans votre collectivité :

- ❖ Définir le nombre et l'emplacement (plan) des trousse de secours (notamment dans les véhicules),
- ❖ Mettre en place dans chaque trousse de secours, la liste des produits disponibles en fonction des postes de travail (administratif, école, cuisine, technique, ...) (Cf. exemple ci-après),
- ❖ Réaliser une mise à jour des trousse de secours existantes,
- ❖ Informer les agents de l'emplacement de celles-ci afin qu'ils puissent y accéder rapidement en cas de besoin (ex : par note de service ou à l'oral et affichage, ...) ainsi qu'une signalisation sur la trousse d'une croix verte,
- ❖ Impliquer chacun des agents pour signaler, à l' élu ou à l'agent garant de l'état des lieux, tel ou tel produit utilisé et ainsi pouvoir le remplacer dans un délai raisonnable,
- ❖ Désigner une personne qui fera un état des lieux réguliers de l'état des trousse afin de pouvoir faire l'appoint des produits manquants et le remplacement de produits périmés.

Il est également judicieux d'indiquer sur les trousse de secours les numéros d'urgence :

- ❖ 18 : pompiers,
- ❖ 15 : SAMU,
- ❖ 112 : numéro européen d'urgence,
- ❖ N° d'un médecin,
- ❖ Centre antipoison,
- ❖ 17 : police.



Les services d'urgence

Préciser le cas échéant la nécessité de faire le « zéro » pour sortir du réseau du site ;

Dans tous les cas, une procédure d'urgence devrait être établie et communiquée à l'ensemble des agents afin de savoir les fonctions de chacun et la manière d'agir.

Attention :

Le transport d'un blessé ne peut en aucun cas être réalisé par un élu ou un collègue de travail que ce soit avec un véhicule personnel ou un véhicule de service, sauf si une personne d'un service de secours l'a autorisé.

La liste (non-exhaustive) des produits d'une trousse de secours :

La liste est reprise dans un tableau d'aide à la vérification périodique des produits.

Nota :

- ❖ Les médicaments, même personnels, ne doivent en aucun cas se retrouver dans une trousse de secours,
- ❖ Pour un meilleur usage de la trousse, il est préférable que cette dernière soit utilisée par un secouriste.

PROPOSITION DE COMPOSITION D'UNE TROUSSE DE SECOURS

- 3 paquets de 5 compresses stériles 10*10 cm
- Sparadrap hypoallergénique
- 2 Bandes extensibles (7cm de large type NYLEX)
- Antiseptique cutané en dosettes à usage unique (type chlorhexidine aqueuse)

- Sérum physiologique (lavage oculaire)
- Coalgan (ouate pour saignement de nez)
- Pansements pré découpés individuels
- Petits ciseaux
- Pince à échardes
- Couverture de survie
- Gants à usage unique en vinyle
- Pansement compressif à usage unique (10 x 10 cm)

Le contenu est à adapter en fonction des risques professionnels.

Mesures de prévention : quel message délivrer aux services de secours ?

Afin que les secours puissent estimer les dommages de la victime d'un accident, la qualité et l'exhaustivité du message qui leur est délivré est très important. Il doit comprendre les points suivants :

- ◆ S'identifier : *nom, numéro de téléphone d'appel, ...*
- ◆ Expliquer le lieu et les moyens d'accès de l'accident : *adresse exacte et précise, commune, ...*
- ◆ Préciser la nature de l'accident : *malaise, coupure, chute, brûlure, ...*
- ◆ Préciser la nature de la ou les victime(s) : *nombre, sexe, âge, ...*
- ◆ Préciser l'état apparent de la ou les victime(s) : *parle, saigne, transpire, est inconsciente, est couchée sur le dos, ...*
- ◆ Préciser s'il y a des risques persistants : *incendie, électricité, fuite de gaz, produits chimiques, ...*
- ◆ Préciser les gestes de premiers secours effectués et les mesures prises,
- ◆ Ne jamais raccrocher le premier : *attendre les instructions du service de secours.*